

# CAP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste  
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1071

VENDREDI 14 NOVEMBRE 2014

Dispositif de tirage BREST CTC

## Pour une nouvelle jeunesse

Richard Ferrand a remis, le 3 novembre, à Emmanuel Macron et, le 4 novembre, à Christiane Taubira son rapport sur les professions réglementées intitulé «*Pour une nouvelle jeunesse*».

Dans sa lettre de mission, Manuel Valls a clairement précisé l'objet de ce rapport. «**Le gouvernement accélère les réformes nécessaires au redressement de l'économie française. Il faut libérer l'activité pour créer davantage d'emplois, faciliter la vie quotidienne des Français, simplifier les formalités et les procédures. C'est l'ambition du projet de loi sur la croissance qui sera présenté au Parlement**».

Ce projet comportera un important volet sur certaines professions réglementées. «**Il ne s'agit pas de remettre en cause la contribution de ces professions à des missions de service public mais de fournir les outils juridiques aux professionnels concernés pour se moderniser, offrir des services de meilleure qualité et au prix juste pour les concitoyens.**»

Pour Richard Ferrand, qui a auditionné plus de 30 responsables administratifs ou professionnels, «**ne pas moderniser et ne pas adapter les professions dites réglementées serait les condamner**».

«**Il est patent que les professions concernées, comme les pouvoirs publics, s'accommodent d'un système à certains égards opaque, puisque les premiers organisent en toute logique la rentabilité de leur travail tandis que les seconds mettent à leur charge des tâches et des responsabilités nouvelles, sans s'interroger sur son financement ni même sur leur cohérence globale**», explique le député du Finistère.



Richard Ferrand fait 28 propositions

Il résulte de cette situation des difficultés d'accès pour les jeunes générations et pour les salariés de ces professions à un exercice totalement indépendant. Certaines réglementations ne stimulent pas l'investissement, l'initiative, l'innovation, les gains de productivité, ni même la concurrence.

Par ailleurs, le régulateur s'est installé, depuis plusieurs décennies, dans une sorte de cogestion avec les professions concernées sans nécessairement réinterroger des pratiques professionnelles et repenser les politiques publiques.

Cela a abouti à une illisibilité de la réalité des coûts et de la justification des prix qu'il devient, aujourd'hui, utile de clarifier. Dans le contexte européen et français d'atonie de la croissance et de stagnation du pouvoir d'achat, il est important de moderniser les règles en vigueur.

Dans le strict respect des impératifs de sécurité juridique et sanitaire, il convient de reconsidérer les paramètres légaux et réglementaires qui peuvent freiner l'activité économique, alors même que les barrières existantes ne paraissent plus motivées par des considérations d'intérêt général. C'est le sens des 28 propositions avancées par le député du Finistère.



## Rendons à César

Les différentes organisations chargées d'organiser l'Euro 2016 de football, qui se déroulera en France du 10 juin au 10 juillet 2016, seront exonérées de tout impôt, hors TVA.

Cette décision peut être contestée, mais elle a été prise par le gouvernement de François Fillon en 2010. Fallait-il accepter les conditions imposées par l'UEFA pour accueillir l'euro? Il est trop tard pour se poser la question. Compte tenu des retombées de cet événement, ce choix est peut-être justifié. Mais accuser, aujourd'hui, le gouvernement de Manuel Valls, comme le fait *Le Figaro*, est tout simplement malhonnête et injuste. La gauche n'a pas à se justifier pour des décisions prises par ses prédécesseurs qui, aujourd'hui, n'assument pas leurs responsabilités.

PS29

## Chiffre de la semaine

3<sup>ème</sup>

Le Finistère est le 3<sup>e</sup> département le plus écologique selon le classement élaboré par *La Vie*, *France bleue* et *France 3*.